

COMMUNE DE VERS - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du lundi 12 juillet 2021

Le Conseil Municipal convoqué le 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 12 juillet 2021 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc GAUDILLER, Maire.

Etaient présents : Clément DEVEVEY, Francis BONIN, Anne BOURGEOIS, Jean-Marc GAUDILLER, Françoise LUC, Delphine LAMBOROT, Didier COLIN, Laëtitia BRESSAND, Victor SORET et Cédric NAVOISEAU.

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Gérard BOITHIAS (pouvoir à Didier COLIN)

Secrétaire de séance : Françoise LUC

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour initial : point n°8. Le Conseil Municipal accepte de statuer et le Maire ouvre la séance.

1- MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois Adjointes au maximum.

Par délibération en date du 25/05/2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de la création de deux postes d'Adjointes.

Aujourd'hui, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste supplémentaire et d'élire un Adjointe qui seraient déléguées, outre la signature en cas d'absence du Maire, les affaires concernant le tourisme et l'environnement ainsi que la sécurité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et procède immédiatement à l'élection du troisième adjoint.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin individuel et secret dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mr Francis BONIN se porte candidat, obtient 11 voix, est proclamé troisième Adjoint au Maire et est immédiatement installé.

Conformément à la délibération n°16-2020 du 25/05/2020, Mr Francis BONIN percevra une indemnité égale à 9.9 % de l'indice brut terminal pour les communes de moins de 500 habitants.

2- DESIGNATION D'UN DELEGUE SPANC :

Lors du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 et la désignation des commissions, il avait été convenu d'attendre la mise en place des nouveaux élus pour désigner ultérieurement la commission SPANC.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner Mr Didier COLIN.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

3- TRAVAUX CIMETIERE :

Le Maire informe le Conseil de sa difficulté à obtenir des devis pour la réalisation des travaux d'agrandissement du cimetière communal et notamment pour les parties de VRD, de maçonnerie et de ferronnerie.

En accord avec le Cabinet BRANLY, une nouvelle consultation d'entreprises va être organisée par voie de presse.

Concernant la partie marbrerie, le Maire indique avoir obtenu 2 devis.

4- RODP GRDF :

Il est rappelé que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur le territoire communal donne lieu au paiement d'une redevance annuelle (RODP).

Concernant l'année 2021, le montant alloué est de 147 € pour une longueur de canalisations de 443 m.

D'autre part, la redevance 2020 semblant ne pas avoir été versée, une demande de régularisation sera adressée à GRDF.

Décision adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5- REMBOURSEMENT ORANGE :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque de remboursement d'ORANGE d'un montant de 175.12 € correspondant à un double paiement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ce montant et charge le Maire de faire émettre le titre de recette correspondant.

6- INSTALLATION ADOUCISSEUR :

Suite à l'intervention du plombier concernant un mauvais fonctionnement du ballon d'eau chaude de la SP et d'un robinet des toilettes (calcaire+++), il conviendrait de voir pour l'installation d'un adoucisseur qui préserverait tant le matériel que les installations. Un accord de principe est formulé, le Maire se charge de demander des devis qui seront présentés au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

7- CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que, par convention annuelle la salle polyvalente est louée pour des séances de gymnastique/Zumba les mercredis d'école de 18h15 à 20h. Le montant forfaitaire annuelle de cette location est de 500 €.

Par courrier en date du 06/05/2021, la locataire demande au Conseil Municipal de bien vouloir réviser le montant de la location au motif qu'à compter de la rentrée, elle ne dispensera plus qu'une heure de cours au lieu des 2 actuelles ce qui induira pour elle un nombre restreint d'adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accéder à sa demande et fixe le montant forfaitaire à 250 € pour la saison (pour les périodes scolaires de septembre à juillet).

8- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2021 :

Afin de pouvoir procéder au 2^{ème} mandatement de la restitution des ACTP (Allocation Compensatrice Pour Tierce Personne (suite au transfert de compétences entre collectivités) au bénéfice de la Communauté de Communes, il est nécessaire d'opérer une décision modificative au budget 2021 pour palier dépassement de 102.46 € du compte 739211.

Le Maire propose donc la modification budgétaire suivante :

020	Dépenses imprévues	- 103.00 €
014	Compte 739211	+ 103.00 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- une formation à l'utilisation du défibrillateur sera organisée à la rentrée avec un pompier habitant la commune
- point sur la réalisation de la visite annuelle de l'APAVE et du passage de la Commission de Sécurité le 06/07/2021 : quelques modifications et installations sont à effectuer mais l'avis est néanmoins favorable
- proposition de délibération du Conseil Communautaire concernant l'installation d'éoliennes sur le territoire communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35